

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)
ISSN 0180 - 5398
CP 50050
directeur de la Publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013



ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU C.N.R.S. - 1986

VOTEZ FAITES VOTER SNTRS-CGT

Annulations budgétaires en 1986, un projet de budget 1987 qui ne prévoit aucune création de postes, aucun moyens spécifiques pour le reclassement et pour l'intégration des mi-temps et qui programme une baisse de 1,5% des effectifs, arrêt des concours externes et transformation des postes en contrats à durée déterminée, ajournement des concours internes, remise en cause de Comité National telles sont, entre autre, les réalités du C.N.R.S. aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que vont avoir lieu les élections aux Commissions Administratives Paritaires des I.T.A. Les mesures prises par le gouvernement sont graves. Elles montrent la volonté de mettre en cause le potentiel national de recherche pour l'asservir aux intérêts de rentabilité financière immédiate.

Tout cela est inacceptable. L'unité du C.N.R.S. doit être préservée. Des moyens budgétaires (crédits et postes doivent être dégagés pour que l'organisme puisse assurer ses missions dans l'intérêt du pays.

Dans ces conditions chaque bulletin SNTRS-CGT sera l'expression du refus du démantèlement de l'organisme et marquera l'exigence d'un fonctionnement normal du statut et de son évolution dans le sens d'une meilleure prise en compte des aspirations des personnels et des besoins de la recherche.

Elire de nombreux candidats du SNTRS-CGT est une garantie pour les agents d'être défendus. Les élus du SNTRS-CGT ont pris, dans un passé récent, avec leur syndicat une part importante dans l'action pour la reconnaissance des qualifications et la défense des intérêts des I.T.A.

Le rôle des élus sera d'autant plus important que les C.A.P. vont être, pour les titulaires, une instance de recours ultime face aux décisions de l'administration.

Par ailleurs, ces élections vont déterminer la représentativité et, par conséquent les moyens de son activité (décharges de service, autorisations d'absence, locaux, notamment). C'est aussi à partir de ces résultats que sera fixé le nombre de nos représentants dans diverses instances : le Comité Technique Paritaire Central, les Commissions d'Hygiène et de Sécurité ainsi que les Commissions de l'action sociale et de la restauration.

Alors dès maintenant solliciter les I.T.A. présents afin de les inciter à voter SNTRS-CGT.

La campagne électorale doit être, pour chaque adhérent, un moment de dialogue avec les I.T.A. sur la situation au C.N.R.S. et la nécessité de l'action (qui passe aussi par le vote CGT), sur le mandat des élus, sur les critères pour l'avancement, sur les qualifications, le reclassement...

Jean OMNES

Membre du Bureau National.

Attention
IMPORTANT

C.A.P. des Techniciens et des Secrétaires d'Administration de la Recherche

La direction a décidé de repousser leur élection à la fin de l'année. En effet, sur les listes présentées par les organisations figurent plusieurs T1 ou SAR2 intégrés en Assistant Ingénieurs, et n'auraient pas pu siéger.

Les CAP de Techniciens et SAR seront donc élues fin novembre début décembre en même temps que celles d'Assistant Ingénieur et de Chercheurs.

MODALITES de VOTE

- Les électeurs doivent voter sans panachage, ni modification dans l'ordre de la liste et sans rature, sous peine de nullité.
- Les votes doivent parvenir au CNRS le mardi 16 Septembre au courrier du matin. Il faut donc ne pas attendre le dernier moment!
- Pour le cas où vous n'auriez pas reçu d'enveloppe bleue, il est possible d'utiliser une enveloppe blanche sans signe distinctif.
- Si vous n'avez pas reçu le bulletin de vote du SNTRS-CGT, téléphonez au syndicat (45.85.44.44) nous vous enverrons.

AUX CAMARADES DE LA
REGION PARISIENNE

- Le dépouillement aura lieu le 16 Septembre toute la journée. Nous vous appelons à y participer.
Renvoyez au SNTRS-CGT, 57 Ave. d'Italie 75 013 PARIS, le bulletin ci-dessous :

NOM :

PRENOMS :

SECTION :

TELEPHONE :

Je participerais au dépouillement des élections aux CAP le 16 Septembre 1986.

Signature :

Les candidats du Sntrs CGT

INGENIEURS DE RECHERCHE

Ingénieurs de Recherche de 1^{re} classe

SCANDELLARI Monique	MARSEILLE
VARECH Daniel	PARIS
PIQUARD Gérard	NANCY
LE SQUEREN Claude	MEUDON

Ingénieurs de Recherche de 2^e classe

CHERVIN Jean-Claude	PARIS
MARCHISIO Jacques	MARSEILLE
CHANCONIE Marcelle	NOGENT-SUR-MARNE
ZOUAOUI Achour	MONTPELLIER

INGENIEURS D'ETUDES

ENGRAND Sylvie	LILLE
SAINTON Joëlle	ORSAY
PIERRISNARD Roger	MARSEILLE
GAUTIER Nicole	VILLEURBANNE

ADJOINTS TECHNIQUES

SAIHI Mohamed	PARIS
SCHMOL Patrick	STRASBOURG
ROHR René	MEUDON
ZIELINSKI Claudine	ORSAY

AGENTS TECHNIQUES

PEREY Manuella	TOULOUSE
GUILLOIN Noël	CHIZE
BLANC Elisabeth	GRENOBLE
JIQUEL Eliane	TALENCE

ATTACHES D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

Attachés d'Administration de la Recherche 1^{re} classe

REQUIN Denise	MARSEILLE
OMNES Annick	GIF

Attachés d'Administration de la Recherche 2^e classe

MARIANI Charles	MARSEILLE
FEBVRE Christian	BANYULS-SUR-MER
GUERARD Ghislaine	PARIS
SIMONPOLI Michèle	PARIS

ADJOINTS D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

MICHEL Martine	GIF
LEPLAY Daniel	PARIS
EVARD Patricia	PARIS
MEUNIER Gisèle	TALENCE

AGENTS D'ADMINISTRATION DE LA RECHERCHE

LE QUERRE Danielle	PARIS
GAILLARD Janine	PARIS
BOISSON Simone	GIF
PROUTEAU Dominique	PARIS

Liste présentée par le SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - C.G.T.

Vous êtes appelés à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.).

Cette C.A.P. a des compétences plus étendues que celles de l'ancienne Commission Paritaire Nationale. Elle intervient sur la promotion (changement de corps « au choix », de grade et accélération d'échelon), sur la carrière (détachement, mutations) et comme instance de recours ultime.

Elle est composée d'élus du personnel et de représentants de l'administration en nombre égal.

LES ELUS DU S.N.T.R.S.-C.G.T.

Le statut de titulaire détermine des droits et des devoirs pour chaque agent.

Les élus du S.N.T.R.S.-C.G.T. veilleront à ce qu'ils soient respectés et interviendront dans tous les domaines avec un seul souci : votre intérêt.

A chaque fois que vous les sollicitez, ils seront vos avocats face à l'administration.

Ils agiront avec sérieux et en toute indépendance vis-à-vis de l'administration.

Ils s'engagent à rendre compte de l'accomplissement de leur mandat.

POUR UN VERITABLE SYSTEME DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS DEBOUCHANT SUR LA PROMOTION

— **Changement de corps.** Le S.N.T.R.S.-C.G.T. se prononce sans ambiguïté pour que la qualification mise en œuvre par les agents soit l'élément décisif pour départager les candidats à la promotion de corps. **Des critères indiscutables et valables pour tous (experts, membres des C.A.P. et Direction)** doivent être négociés et affichés pour le jugement des qualifications. Les Fiches d'Emploi Type, éventuellement actualisées, sont une base pour cela.

— **Changement de grade (classe, niveau).** Le S.N.T.R.S.-C.G.T. s'exprime clairement contre l'institution de classes dans les corps (exception faite de la Hors Classe d'Ingénieurs de Recherche).

Ces classes sont autant de barrages dans la carrière des agents. Cependant, aujourd'hui, ces classes existent. Le S.N.T.R.S.-C.G.T. agira pour que des critères soient définis. Il débatera avec vous de ceux à retenir pour ce type de promotion.

POUR UNE MOBILITE EXCLUSIVEMENT VOLONTAIRE

Les élus du S.N.T.R.S.-C.G.T. agiront contre tout projet de mutation autoritaire. Ils veilleront à ce que l'intérêt des agents soit pris en compte avant tout autre chose ; c'est-à-dire que cette mobilité devra être négociée, qu'elle n'entraîne pas de déqualification et qu'elle soit associée, le cas échéant, à la formation professionnelle nécessaire.

Nos élus aideront les agents à trouver des solutions satisfaisantes.

LES ROLES DES C.A.P.

La C.A.P. est consultée obligatoirement par l'administration notamment sur :

- les titularisations ou refus de titularisation à l'issue du stage ;
- les promotions « au choix » (changement de corps, de grade, d'échelon) ;
- la discipline ;
- les détachements (dans un autre corps, dans un autre établissement...)
- les mises en disponibilité ;
- les mutations en cas de changement de résidence ou de situation de l'agent.

Elle est consultée à la demande d'un agent notamment en cas :

- de refus de passage à temps partiel et de litige dans l'exercice du temps partiel ;
- de refus d'autorisation d'absence pour suivre un stage de préparation à un concours ou une action de formation continue ;
- de demande de révision de la notation ;
- de refus d'inscription, deux années de suite, à un tableau d'avancement pour un agent ayant fait l'objet de propositions de la C.A.P., durant ces deux années.

Elle est consultée par son président ou à la demande de la moitié des élus titulaires sur toute question d'ordre individuel, la C.A.P. jouant ainsi le rôle d'instance ultime de recours face à une décision de l'administration.

En votant pour la liste présentée par le S.N.T.R.S.-C.G.T. vous vous prononcerez pour :

- une amélioration rapide du statut ;
- de meilleures carrières ;
- le reclassement de tous les sous-classés ;
- le refus de la précarisation de l'emploi et du développement des contrats à durée limitée.

POUR

DES ÉLUS EFFICACES, INDÉPENDANTS ET A VOTRE SERVICE,
DES C.A.P. REMPLISSANT TOUTES LEURS PRÉROGATIVES,
UN SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS
ABOUTISSANT SUR DES PROMOTIONS,

VOTEZ

FAITES VOTER

pour la liste présentée par le SNTRS-CGT

VOTEZ SANS RATURE, NI PANACHAGE, SOUS PEINE DE NULLITE

Ceci n'est pas un bulletin de vote

Nous reproduisons ci-contre la partie commune aux professions de foi.

Les parties spécifiques seront publiées dans un prochain SNTRS INFO FLASH.